

Brossard, 4 mai 2020

Monsieur le maire,  
Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,  
170, boulevard Taschereau, bur. 400  
La Prairie (Québec) J5R 5H6

**OBJET : Projet de restauration et de réhabilitation du site de l'ancienne carrière de la briqueterie**

Mesdames, messieurs,

Dans un premier temps, nous vous informons en priorité que nous avons reçu, en date de vendredi dernier, 1<sup>er</sup> mai, une autorisation environnementale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. Cette autorisation émise par le MELCC nous permet d'accepter des matières de type A-B dans l'ancienne carrière en restauration sur le territoire de votre municipalité. Jusqu'à maintenant, le règlement sur les carrières et sablières du Québec (RCSQ) nous autorisait à recevoir que des matières de type < A. Comme vous le savez, le MELCC prône la valorisation des carrières désaffectées en milieu urbain selon les principes du développement durable.

En deuxième lieu, nous vous informons que dans le cadre du programme progressif de déconfinement lié à la pandémie COVID-19, nous sommes autorisés à redémarrer les travaux sur le site de l'ancienne carrière de la briqueterie à compter du 11 mai prochain. Rappelons que les travaux étaient arrêtés depuis le 24 mars dernier. Bien entendu, les mesures de santé publique dictées par le gouvernement seront appliquées par tout le personnel, que ce soient les opérateurs, les fournisseurs de matières, les camionneurs et tout autre intervenant appelé à œuvrer ou entrer sur le site.

En outre, nous profitons de cette correspondance pour vous signifier que nous souhaitons travailler en collaboration avec les autorités municipales dans le cadre du projet de restauration et de réhabilitation de la carrière de l'ancienne briqueterie.

Pour concrétiser notre engagement en ce sens, voici quelques éléments qui pourraient faire l'objet d'une rencontre de travail avec vous et votre personnel administratif à courte échéance :

- *Gestion des opérations pour minimiser les impacts potentiels (bruit, poussière) et assurer la qualité environnementale des travaux.*
- *Gestion des voies empruntées dans le plan transport, dont la propreté et l'entretien.*
- *Remise de redevances potentielles à la municipalité.*

- *Relations avec le voisinage pour garantir une bonne cohabitation : information-rétroaction, site Internet, registres des signalements et suivis serrés.*
- *Participation aux consultations publiques et intégration des attentes de la collectivité laprairienne dans l'aménagement futur du site.*
- *Autres éléments visant à satisfaire les parties en présence (à préciser ensemble).*

Nous vous signifions que nous sommes encouragés par les résultats de la première rencontre d'information publique que votre ville a tenue en date du 28 janvier dernier. Nous avons constaté, d'une part, un vif intérêt des gens de votre collectivité à vouloir développer un projet dynamique et respectueux de l'environnement. D'autre part, nous avons aussi observé un besoin criant d'information sur le dossier, situation qui malheureusement alimente les craintes et les préoccupations.

À ce propos, nous vous informons que nous ferons distribuer sous peu un dépliant d'information au voisinage immédiat du site (environ 175 portes). Ce document a pour but de répondre notamment à certaines interrogations soulevées par les riverains lors de la soirée de janvier dernier. D'ailleurs, nous vous confirmons que vous recevrez les délimitations du territoire couvert ainsi que des exemplaires du dépliant, et ce, avant que celui-ci circule sur le terrain. Nous croyons que c'est sur la base d'une information factuelle qu'une collectivité est plus à même de participer de façon constructive au développement d'un projet bien adapté.

Nous sommes donc disposés à vous rencontrer dans un avenir rapproché, par vidéoconférence, à un moment qui vous conviendra le mieux. D'ici là, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour partager tout autre point d'intérêt que vous aimeriez ajouter à nos échanges.

En terminant, nous tenons à vous préciser que ne souhaitons pas discuter du volet du projet actuellement sous jugement déclaratoire. Nous voulons tout simplement faire avancer les aspects du projet qui méritent d'être traités à ce moment-ci pour que le tout se déroule selon les règles de l'art à la satisfaction des parties.

Nous vous prions d'accepter, mesdames, messieurs, nos meilleures salutations.

*Approuvée par :*

*LUC POIRIER*

CC Guy Hébert, directeur général